Cruas, le 07/09/2022

Procès-Verbal
Du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2022 à 18H00, Salle 'La Caravane Monde' Le Teil

A l'ouverture de la séance :
PRESENTS : 28

NOM	FONCTION	ORGANISME
BERNARD Alain	Maire - Délégué Communautaire	Mairie de Saint-Lager-Bressac
BOUNIARD Philippe	1er adjoint - 5ème Vice-président	Mairie d'Alba-la-Romaine
BOUVIER Alain	2ème Adjoint-Délégué Communautaire	Mairie de Rochemaure
BOYER Yves	Maire - Président	Mairie de Baix
BUARD Raphaël	Conseiller Municipal - Délégué Communautaire	Mairie de Le Teil
DIATTA Patricia	7ème Adjointe – Déléguée communautaire	Mairie de le Teil
FAURE Olivier	Maire - Délégué Communautaire	Mairie de Rochemaure
FAURE-PINAULT Virginie	5ème Adjointe – Déléguée Communautaire	Mairie de Le Teil
FERROUSSIER Franck	Conseiller Municipal – Délégué communautaire	Mairie de Cruas
FLAUGERE Jean-Luc	Maire - Délégué Communautaire	Mairie de Valvignères
GRIFFE Gérard	Conseiller Municipal - Délégué Communautaire	Mairie de Le Teil
HEYRAUD Michel	Maire – Conseiller Communautaire	Mairie de Saint-Bauzile
JOUVE Michel	2ème Adjoint – Délégué Communautaire	Mairie de Le Teil
KWIATKOWSKI Stéphanie	Conseillère Municipale – Déléguée Communautaire	Mairie Cruas
LAUSSEL Marie-Josèphe	2ème Adjointe - 2ème Vice-Présidente	Mairie de Meysse
LAVILLE Marie-Noëlle	Maire - 8ème Vice-Présidente	Mairie de Saint-Martin-sur-Lavezon
LORENZO Sophie	Conseillère Municipale - Déléguée Communautaire	Mairie de Le Teil
MAZELLIER Noëlle	Conseillère municipale - Déléguée communautaire	Mairie de Le Teil
MAZEYRAT Alain	6ème adjoint – Délégué communautaire	Mairie de Le Teil
MAZZINI Didier	1er Adjoint – Délégué Communautaire	Mairie de Meysse
MORELLI Pierre	Conseiller Municipal - Délégué Communautaire	Mairie de Cruas
NOËL Bernard	4ème Adjoint - 1er Vice-Président	Mairie de Le Teil
PESSEAT Jennifer	1ère Adjointe - Déléguée Communautaire	Mairie de Rochemaure
PETITJEAN Gilbert	Maire – Délégué Communautaire	Mairie de Saint-Thomé
PEVERELLI Olivier	Maire – 3ème Vice-Président	Mairie Le Teil
REYNAUD Bernard	1er Adjoint - Délégué Communautaire	Mairie de Cruas
TOLFO Pascale	1ère Adjointe - 4ème Vice-Présidente	Mairie de Le Teil
VILLARD Serge	Maire - Délégué Communautaire	Mairie d'Aubignas
OZIL Guillaume	Directeur Général des Services	EPCI Ardèche Rhône Coiron

6 Absents avec procuration :
Madame Claire BOMBRUN ayant donné procuration à Monsieur Philippe BOUNIARD.
Madame Cécile BAYLE ayant donné procuration à Madame Patricia DIATTA.
Madame Rachel COTTA ayant donné procuration à M. Bernard REYNAUD.
Monsieur Jacques CHABAUD ayant donné procuration à Madame Virginie FAURE-PINAULT.
Monsieur Paul SAVATIER ayant donné procuration à Madame Marie-Noëlle LAVILLE.
Madame Nadia SEGUENI ayant donné procuration à Madame Noëlle MAZELLIER.

Absents excusés : Madame Dominique PALIX, Madame Stéphanie LABEILLE
Secrétaire : Madame Marie-Josèphe LAUSSEL

En ouverture de séance, le Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 14 Juin 2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Yves BOYER a ensuite fait état des marchés Publics suivants conclus dans le cadre de sa délégation depuis la séance du Conseil Communautaire du 14/06/2022.

Ardèche Rhône Coiron
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Liste des Marchés conclus entre le 15 juin 2022 et le 12 juillet 2022

Intitule du marche	Type de procédure	Titulaire du marche	Service	Date	Prix € HT	Prix € TTC
ACHAT DE 2 FOURGONNETTES DIESEL FRIGORIFIQUES	MAPA (via centrale d'achats)	UGAP	RESTAURATION	16/06/2022	65 076.64 €	77 957.97 €
ACHAT DE DVD	Consultation	RDM	RESEAU LECTURE PUBLIQUE	24/06/2022	12 917€	15 500€
ACHAT DE JEUX DE SOCIETE	Consultation	L'AMUSOIR	RESEAU LECTURE PUBLIQUE	05/07/2022	2 080€	2 600€
PLAINE DE CHOMERAC	MAPA	CHAMBRE DE L'AGRICULTURE		16/06/2022	45 937.50€	55 125€
TRAVAUX DE DESSOUCHAGE	Consultation	FABIEN MALDI	SERVICES TECHNIQUES	22/06/2022	6 120€	7 344€
ACHAT DE CONTENEURS POUR LA COLLECTIVITE POUR L'ANNEE 2022	MAPA (via centrale d'achats)	UGAP	GESTION DES DECHETS	07/07/2022	117 623.00€	141 147.60€

La modification suivante de l'ordre du jour a été approuvée à l'unanimité par les membres présents du Conseil communautaire :
- Retrait de la délibération relative à la mise en place d'une Charte des bénévoles pour le réseau de Lecture Publique. (Report à une date ultérieure).

Les dispositions juridiques suivantes ont ensuite été débattues et approuvées par les membres présents du conseil communautaire.

Dispositions d'ordre Juridique :

Mobilités

Convention de partenariat avec l'ALEC 07 dans le cadre du Plan des Mobilités Simplifiées.

M. Philippe BOUNIARD rappelle le contenu opérationnel de la semaine de la mobilité avec trois animations prévues courant Septembre 2022.
Sur la concertation du PDMS, M. Philippe BOUNIARD rappelle que nous sommes adhérents à l'ALEC 07 et que compte tenu de son expertise nous l'avons choisie pour nous accompagner dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de mobilisation du public lors de la prochaine semaine européenne de la Mobilité courant septembre 2022.

M. Raphaël BUARD demande avec quels élus les réunions dans le cadre de la mise en place du PDMS vont être conduites ?
Monsieur Philippe BOUNIARD en réponse précise que les réunions seront conduites avec les référents PCAET de chaque commune.
Pour M. Olivier PEVERELLI, l'idée est que les transports en commun puissent circuler en Drôme. Dans le contrat avec la Région, le volet mobilité sera discuté en 2023. Un RDV est à prévoir avec la région et Montélimar Agglo.
M. Philippe BOUNIARD relate la réunion ou M. Frédéric AGUILERA, Vice-Président des Transports de la Région Auvergne/Rhône-Alpes a été interpelé pour faciliter les échanges avec Montélimar Agglo et la mise en place des lignes sur le Territoire Ardéchois.
M. Alain BOUVIER se dit très intéressé par cette démarche.
Par ailleurs, le sujet Mobilités, rappelle le Président a été évoqué lors de la réunion avec EDF sur le Grand Carénage. L'effectif du CNPE va doubler en 2024, il faudra bien gérer l'accroissement de la population à la fois en terme de logement et en terme de transports.

Les membres présents du Conseil Communautaire ont voté à l'unanimité la proposition de convention opérationnelle d'accompagnement de l'ALEC07 pour les étapes de concertation du plan Mobilités simplifié (PDMS) pour un montant de 5 525 euros.

Economie

Délibération relative à la cession d'un terrain à la SCI ALINE sur le tènement de la « Halle Fret » ex SNCF de Le Teil.

M. Bernard NOËL rappelle que le prix du terrain vendu à la SCI Aline est 20 euros le m² correspondant à l'évaluation par le service des domaines.
Il est précisé que ce terrain n'est pas viabilisé et que cela ne remet pas en cause un aménagement futur pour d'autres entreprises.
Les membres présents du Conseil Communautaire ont voté à l'unanimité la cession à la SCI ALINE ou toute personne physique ou morale s'y substituant d'un terrain d'une superficie de 2450 m² sur la parcelle cadastrée section CK 69 en cours de division au prix de 20 euros le m² soit 49 000 euros net de taxes et hors frais d'actes et autorisé le Président à la signature d'un bail civil de location avec option d'achat dans l'attente de la signature de l'acte authentique de vente. Les loyers versés dans le cadre dudit bail seront déduits du prix de vente.

Convention d'accompagnement financier avec l'ARS ET les médecins généralistes de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Le Teil dans le cadre du recrutement d'assistants médicaux.

M. Bernard NOËL rappelle que le recrutement d'assistants médicaux qualifiés sera effectué par les médecins eux-mêmes. Ces derniers prendront en charge les frais inhérents à cette embauche. La Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron prendra elle, à sa charge le local et la fourniture du matériel de santé nécessaire à l'exercice de la profession d'assistant médical.
Le recrutement d'un assistant médical permettra une augmentation de la patientèle significative pour chacun des médecins.
De 1822 pour le premier médecin elle devrait atteindre 2050. Il en va de même pour le deuxième médecin pour qui l'augmentation de patients passera de 2588 à 2743. Pour le troisième médecin de 2286, elle passera à 2592.
Les patients de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron pourront venir le matin à la Maison de Santé sans RDV, ils y seront accueillis.
En deux ans il est prévu une augmentation de 669 patients.

La première année le coût sera couvert par la subvention de la CPAM. Pour la Communauté de communes il sera de 13 500 euros la deuxième année et de 22500 euros à partir de la troisième année.
La convention entrera en vigueur dès le recrutement effectué.
Il est précisé que cette convention a une obligation de résultats, qu'il faudra maintenir le niveau de de qualité de service et de patientèle.
M. Alain BOUVIER demande jusqu'où va s'engager le Communauté de Communes pour aider les communes suite aux départs futurs de médecins du Territoire et comment on s'organise pour faire vivre ces Maisons de Santé. M. Yves BOYER répond que c'est un sujet sur lequel la Communauté de communes travaille localement et qu'en terme de règlementation il faut une réflexion sur un projet de santé travaillé par les médecins, et validé par l'ARS. Concernant les possibilités d'accompagnement financier des médecins par les collectivités locales ou leurs groupements, celles-ci ne sont possibles que s'ils exercent dans les zones dites Zones d'Actions Complémentaires (ZAC) ou Zones d'Interventions Prioritaires (ZIP) définies par arrêté par l'ARS.

M. Bernard NOËL rajoute que la création de la MSP sur la commune de le Teil a permis notamment la venue d'une sage-femme.

Les membres présents du Conseil Communautaire ont voté à l'unanimité la signature d'une convention d'accompagnement financier avec l'ARS et les trois médecins généralistes hébergés au sein de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de le Teil dans le cadre du recrutement d'Assistants Médicaux.

Soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au Programme « Petites Villes de demain ».

Les membres présents du Conseil Communautaire ont voté à la majorité la convention qui fixe les modalités pratiques et financières du soutien en ingénierie par la Banque des Territoires dans le cadre du dispositif « Petites Villes de demain ».
Cette convention prévoit notamment un financement à 50% des études de conception estimées à 40 000€ dans le cadre de la réalisation d'une Zone d'Activité sur le site de la halle fret SNCF de Le Teil.
M. Raphaël BUARD s'est abstenu sur ce vote.

Logement et Cadre de Vie

Demande de financements à l'ANAH dans le cadre de l'étude d'éligibilité RHI-THIRORI sur l'ilot de l'Hôtel de France sur la commune de le Teil.

M. Raphaël BUARD intervient sur ce sujet en indiquant que l'ilot de l'hôtel de France n'a pas été identifié dans le Projet Partenarial d'Aménagement. Il demande combien de propriétaires sur cet ilot sont concernés par un arrêté d'insalubrité irrémédiable. Il indique qu'une seule copropriété est à ce jour sous arrêté d'insalubrité irrémédiable, l'hôtel de France.
M. Yves BOYER rappelle que l'étude ensemblière réalisée par AGIR EN VILLE dans le cadre du PPA a intégré l'ilot de l'hôtel de France. Il précise que l'objectif de l'étude de faisabilité est de vérifier si d'autres propriétés de l'ilot sont insalubres.
M. Olivier PEVERELLI répond que c'est seulement à l'issue de l'étude que nous disposerons de ces éléments, sachant que c'est l'ANAH qui juge et que l'insalubrité irrémédiable est prononcée par Arrêté Préfectoral.

Les membres présents du Conseil Communautaire ont voté à la majorité la sollicitation d'aides au taux maximum relatives au financement de cette étude d'éligibilité auprès de la délégation locale de l'ANAH.
MM. Raphaël BUARD et Franck FERROUSSIER s'étant abstenus contre cette disposition.

Contribution 2022 au dispositif départemental du Fonds Unique Logement (FUL).

Les membres présents du Conseil Communautaire ont voté à l'unanimité le principe de contribution au Fonds Unique Logement à hauteur de 9 123 euros pour l'année 2022 (soit un montant de 0.40 euros X 22 808 habitants).

Culture

Convention de partenariat avec l'association de « l'Écrit à l'Écran » pour le festival 2022

M. Bernard NOËL rappelle que ce festival génère des recettes. Il fédère trois collèges, deux lycées et des écoles primaires. Le programme 2022 n'est pas encore connu mais on peut déjà espérer la présence de Sabine AZÉMA.
Les membres présents du Conseil Communautaire ont approuvé à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 10 000 euros à l'Association 'De l'Ecrit à l'Ecran' au titre de l'année 2022.

Convention de partenariat avec l'Association 'Les Cafés Littéraires' (Festival 2022)

M. Bernard NOËL rappelle que ce festival est entièrement gratuit pour les citoyens.
Les Cafés Littéraires proposeront des évènements (lectures en amont du festival et/ou accueil d'auteurs durant le festival) dans 12 communes du Territoire :
Alba-la-Romaine, Aubignas, Baix, Cruas, Le Teil, Meysse, Saint-Pierre-la-Roche, Saint-Lager-Bressac, Saint-Martin-sous-Lavezon, Saint-Symphorien-sous-Chomérac, Saint-Thomé, Valvignères.
L'objectif à terme étant d'irriguer tout le Territoire.

Les membres présents du Conseil Communautaire ont approuvé à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 10 000 euros à l'Association 'Les Cafés Littéraires' au titre de l'année 2022.

Don à l'Association 'Aides Actions Internationales Pompiers' pour l'aide aux victimes de la guerre en Ukraine

M. Bernard NOËL souligne que les bénéfices issus de la projection du Film 'La cacophonie du Donbass' sont reversés à l'association 'Aides Actions Internationales Pompiers' (AAIP).

Les membres présents du Conseil Communautaire ont approuvé à l'unanimité le don de 141.75 euros à l'Association 'Aides Actions Internationales Pompiers'. Il s'agit là d'un geste symbolique.

Petite enfance-Jeunesse

Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche

Madame Marie-Josèphe LAUSSEL rappelle que le travail sur cette convention s'effectue depuis le mois de Novembre 2021 et que cela a permis de mettre en place 27 fiches actions. La convention sera signée avec la CAF, les communes de le Teil et d'Alba-la-Romaine. Elle précise que cette convention est évolutive.
M. Raphaël BUARD indique qu'il faut aller encore vers du mieux.
Marie-Josèphe LAUSSEL répond que ce sera une base pour la mise en place d'une politique d'action sociale. Une rencontre aura lieu avec les Territoires afin de les mobiliser dans cette démarche.

Subvention à l'ADSEA au titre de l'année 2022

Madame Marie-Josèphe LAUSSEL informe qu'une réunion s'est déroulée le 29/06/2022 avec le Département. Ce dernier ayant divisé par 2 la subvention, un équilibre budgétaire a néanmoins été trouvé avec une réduction de postes à savoir 2 postes pour la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron et un seul poste pour DRAGA. Une sollicitation du Fond Social Européen est prévue.
Mme Pascale TOLFO espère que le département va revoir sa position par rapport à l'ADSEA, la Protection de l'Enfance étant une compétence obligatoire des départements.

Les membres présents du Conseil Communautaire ont approuvé à l'unanimité le versement d'une subvention de fonctionnement à l'ADSEA 07 pour un montant de 20 000 euros au titre de l'année 2022.

Mise à disposition de personnels pour l'ALSH de Valvignères

Madame Marie-Josèphe LAUSSEL remercie les agents qui ont travaillé sur cette convention, notamment Samuel BRUNIER.

Les membres présents du Conseil Communautaire ont voté à l'unanimité la signature d'une convention entre la Mairie de Valvignères et la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron afin de définir et d'encadrer les conditions de ces mises à disposition, ainsi que les modalités de remboursement des rémunérations et frais engagés par la Mairie de Valvignères dans ce cadre.

Restauration collective

Modification de la grille tarifaire du Règlement intérieur de fonctionnement du service restauration scolaire 2022-2023 (enfants et adultes). Mise en place d'un tarif pour les structures et familles d'accueil.

Madame Marie-Josèphe LAUSSEL a rappelé que le prix d'un repas va de 2.69 euros à 4.65 euros.
Un nouveau tarif de 4.11 euros est proposé pour les structures ou familles d'accueil qui ne peuvent pas justifier des revenus de la famille des enfants.

Les membres présents du Conseil Communautaire ont voté à l'unanimité la modification de la grille tarifaire précitée de la restauration scolaire 2022/2023.
Par ailleurs, Marie Josèphe LAUSSEL a fait état d'un travail en cours au niveau du service restauration collective sur l'alimentation des petits afin que la cuisine centrale puisse fournir si possible les repas au structure multi-accueil de la petite-Enfance à compter de janvier 2023.

Modification du tableau des effectifs des agents de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron

Les membres présents du Conseil Communautaires ont voté à l'unanimité la modification proposée du tableau des effectifs des agents de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron selon tableau joint.

L'ordre du jour étant épuisé le Président a ensuite levé la séance à 19h15.

La Secrétaire de Séance,
Marie-Josèphe LAUSSEL.

Yves BOYER.
Président cdc ARC.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDÈCHE RHÔNE COIRON
07350 CRUAS (Ardèche)